

Rapport de la commission de gestion de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois concernant le préavis N° 02/2012 sur les indemnités du CODIR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,
Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 26 juin 2012 à Yvonand par l'association intercommunale SDIS du nord vaudois, les membres sous signés de la commission de gestion se sont réunis à 2 reprises, soit :

- Le 11 septembre à Method en présence de Mr. Santacroce, président, qui nous a remis et expliqué les différents documents.
- Le 26 septembre à Champvent afin de discuter et d'élaborer le présent rapport.

Les tarifs proposés correspondent à ceux de la PCI, il nous paraît donc judicieux qu'ils soient identiques au vu de la similitude de ces deux organisations (services à la population).

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois d'adopter le préavis N° 02/2012 sur les indemnités du CODIR tel que présenté.

Pour la commission de gestion :



Nicolas Perret, Champvent



Patrick Marrel, Ursins



Denis Payot, Corcelles-Concise



Hervé Kemmling, Giez



Pierre-André Tharin, Suscévoz